



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 octobre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 octobre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Christophe Mondoloni, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jean-Pierre Aresu à Simone Guerrini, Annie Sichi à Laurent Marcangeli, Aurélie Massei à Stéphane Vannucci, Dominique Carlotti à Nicole Ottavy, Danielle Flamencourt à Christian Bacci, Camille Bernard à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Paul Mancini à Christophe Mondoloni, Laetitia Maroccu à Jacques Billard, Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Pierre Pugliesi, Jean-André Miniconi à Danielle Antonini, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon

Etaient absents :

Stéphane Sbraggia, Isabelle Jeanne, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20211025-2021_265-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2021

Affichage : 29/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 25 octobre 2021

Délibération N° 2021/265

**Palais Fesch musée des Beaux-Arts autorisation de prêts
auprès de musées nationaux et internationaux**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre des relations entre les musées français et étrangers, le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts d'Ajaccio a été sollicité pour plusieurs prêts d'œuvres.

Le **museo de Zaragoza** (Espagne) organise une grande exposition sur l'artiste Francisco Goya souhaite emprunter une œuvre de :

- Marco Benefial, *Sainte Marguerite découvrant le corps de son amant* (MFA 852.1.684)

L'exposition se déroulera du 2 décembre 2021 au 3 avril 2022.

Le **Georgia museum of art à Athens** (USA) a programmé une exposition *Wealth and Beauty, Pier Francesco Foschi and painting in Renaissance Florence* et souhaiterait emprunter au Palais Fesch le tableau de :

- Pier Francesco Foschi, *Portrait d'ecclésiastique* (MFA 852.1.744)

L'exposition ouvrira du 10 janvier au 20 mai 2022.

Le **MUCEM à Marseille** mettra en place une exposition dédiée à Abd el Kader. Pour se faire, il a été demandé l'œuvre de :

- François Théophile Gide, *Les chefs Arabes présentés au prince-président, vers 1852* (MFA.D 854.1.1)

Ce tableau étant un dépôt de l'Etat, une demande d'autorisation de prêt à été faite au déposant en parallèle.

L'exposition est prévue du 5 avril au 22 août 2022.

Le **musée de la Vie Romantique à Paris** a choisi de rendre hommage aux *Héroïnes romantiques* et souhaiterait présenter le tableau de :

- Charles-Louis Müller, *Lady McBeth* (MFA 866.1.32)

L'exposition se tiendra du 6 avril au 4 septembre 2022.

La **Galleria Nazionale delle Marche à Urbino** (Italie) consacre son exposition à Francesco di Giorgio e Frederico da Montefeltro et sollicite le prêt du panneau de :

- Francesco Orioli, *Saint Laurent remettant les trésors de l'Eglise à Valérien* (MFA 852.1.960)

L'exposition sera organisée du 23 juin au 9 octobre 2022.

Le **musée d'Art Moderne André Malraux au Havre** mettra en avant, *Le Vent*. Cela qui ne peut être peint, et voudrait présenter le tableau de :

- Hendrick Goltzius, *Zéphyr chassant la pluie* (MFA 852.1.242)

L'exposition sera ouverte du 25 juin au 2 octobre 2022.

Le **Museo gyspotheca Antonio Canova à Possagno** commémore l'anniversaire de la mort du sculpteur, *Canova, Art & Power*, et souhaite exposer un de nos chefs-d'œuvre :

- Antonio Canova, *Buste du cardinal Fesch* (MNA 839.1.25)

Ce prêt est sollicité du 12 octobre 2022 au 19 février 2023.

Pour le rayonnement du Palais Fesch et les relations avec les musées français et étrangers, le Palais Fesch souhaiterait consentir et confirmer ces prêts. Le niveau des expositions est un atout important pour la documentation de nos œuvres. La présence des œuvres de la collection Fesch dans les musées européens et américains affirme la reconnaissance de sa qualité.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser les prêts des œuvres du Palais Fesch demandées par les musées nationaux français et internationaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code du Patrimoine, Livre IV, article L441-2

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 octobre 2021 ;

Considérant l'intérêt de la recherche, de l'étude et de la diffusion de ses collections tant pour la connaissance que pour son rayonnement et ses relations avec les musées français et étrangers, le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts souhaiterait consentir et confirmer les prêts au bénéfice du **museo de Zaragoza** (Espagne,) du **Georgia museum of art** à Athens (USA) du **MUCEM** à Marseille du musée de la Vie Romantique à Paris de la Galleria Nazionale delle Marche à Urbino (Italie), du musée d'Art Moderne André Malraux au Havre du Museo gyspotheca Antonio Canova à Possagno.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à accepter les propositions de prêts émises par le museo de Zaragoza (Espagne,) le Georgia museum of art à Athens (USA), le MUCEM à Marseille, du musée de la Vie Romantique à Paris, la Galleria Nazionale delle Marche à Urbino (Italie), le musée d'Art Moderne André Malraux au Havre, le Museo gyspotheca Antonio Canova à Possagno.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Laurent MARGANGELI

